|  |  |
| --- | --- |
| Par la présente, je soussigné(e) | **NOM** |
|  | **PRENOM** |
|  | **QUALITE** |
|  |  |
| Représentant l’entreprise requérante | **ENTREPRISE**2 |
|  | **RUE** |
|  | **CP VILLE****N° D’ENTREPRISE** |

déclare que l’Agence Wallonne à l’Exportation et aux Investissement étrangers (AWEx) doit à **ENTREPRISE**, la somme de (**MONTANT EN CHIFFRES**) € (**MONTANT EN TOUTES LETTRES**) €, au titre d’intervention dans le cadre d’une formation linguistique régi par l’AGW du 29 octobre 2015 concernant les aides à l’internationalisation des entreprises (Moniteur belge du 20 novembre 2015), pour **la formation d’un ou plusieurs employés de l’entreprise.**

Cette somme est à verser sur le compte de l’**ENTREPRISE** N°(**NUMERO DE COMPTE**).

Cette somme est calculée sur base des frais admissibles repris dans la réglementation formations linguistiques dont j’ai pris connaissance. Elle est justifiée par des factures payées par virement bancaire ou carte de crédit (sans compensation entre factures et/ou notes de crédit) appartenant à l’entreprise requérante, portant sur des prestations et livraisons postérieures à l’introduction de la demande de subvention à l’AWEx. Les copies de ces pièces justificatives sont jointes en annexe.

Je m’engage à conserver les factures originales et extraits de comptes originaux attestant valablement de leur paiement, durant une période de 10 ans débutant à partir de la date du versement de la subvention par l’AWEx sauf prolongation du délai conformément aux dispositions légales en matière de prescription. Par le seul fait de la perception de la subvention, je reconnais à l’AWEx le droit de procéder au contrôle sur pièce de ces factures et extraits de compte, que je transmettrai dans le mois à l’AWEx à la première requête de sa part.

Je certifie que l’entreprise requérante répond à la qualité de PME au sens de l’annexe 1 du Règlement (UE) N° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d’aides compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du Traité, publié au J.O.U.E. n° L187 du 26 juin 2014.

J’ai pris  bonne note que la présente demande d’intervention est régie par les dispositions du Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l’application des articles 107 et 108 du Traité de fonctionnement de l’Union européenne aux aides de minimis (J.O.U.E., n° L352 du 24 décembre 2013), communément appelé règlement de minimis.

.../…

Je reconnais que ces dispositions sont d’entière application envers l’entreprise requérante, en ce sens que le montant maximum des aides dites de minimis qui pourraient lui être accordées, ne peut dépasser 200.000 € (ou 100.000 € pour l’entreprise active dans le transport de marchandises par route pour compte d’autrui) sur une période de trois exercices fiscaux correspondant à celui en cours et aux deux précédents.

Je déclare expressément que mon entreprise n’a pas reçu d’aides de minimis d’autres pouvoirs subsidiants qui puissent dépasser ce plafond de 200.000 € (ou 100.000 € pour l’entreprise active dans le transport de marchandises par route pour compte d’autrui) et m’engage à rembourser toute aide indûment perçue au- delà de ce plafond.

J’ai pris bonne note également que mon entreprise ne peut bénéficier d’une subvention totale de l’AWEx de plus de 1000 € HTVA par année dans le cadre des formations linguistiques.

Je certifie que l’entreprise requérante n’a pas introduit et n’introduira pas de demande de subsidiation pour les mêmes projets et objets, auprès d’autres programmes incitatifs de l ‘AWEx ou de tout autre organisme, institution ou pouvoir public.

J’atteste qu’aucune autre entreprise liée à l’entreprise requérante n’a introduit et n’introduira de demande de subsidiation pour le même projet et objet, celle-ci constituant une entreprise unique telle que définie à l’article 2.2 du Règlement de l’Union européenne UE/1407/2013 du 18 décembre 2013.

Je m’engage à maintenir les activités de l’entreprise requérante sur le territoire de la Région wallonne pendant une durée de trois ans à compter du paiement de la subvention visée.

Je déclare sur l’honneur que l’entreprise requéranteest en règle avec les dispositions légales régissant son activité et respecte ses obligations fiscales, sociales et environnementales.

Je certifie que l’entreprise requérante est en ordre de paiement de tout montant exigible vis-à-vis de l’AWEx.

En cas de non-respect des conditions d’octroi de la subvention, l’entreprise requérante s’engage à rembourser la subvention, à la première demande de l’AWEx, sous peine de sanctions prévues à l’article 67 de l’Arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2015 concernant les aides à l’internationalisation des entreprises.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Certifié sincère et véritable**LIEU**, le **DATE** |
|  | **SIGNATURE****NOM**  **QUALITE**  |